

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DE LA HAUTE CORSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE

PRUNELLI DI FIUMORBU

SEANCE DU 09 AVRIL 2018

L'an deux mil dix-huit le neuf avril à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Pierre SIMEON de BUOCHBERG, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION 31/03/2018

Etaient présents : Pierre SIMEON de BUOCHBERG ; Alain ANGELI ; Jean ROSSINI ; Ange-Marie MONDOLONI ; Bernadette CASAMATTA ANDREANI ; Aline RUGGERI ; René DOMINICI ; Stéphanie IACOMETTI ; Régine RIBES-RUSAFÀ ; Sandrine CHIODI ; Sandra CARIA ; André ROCCHI ; Jean-François OTTOMANI ; Christian PAOLI.

Etaient absents : François SANTONI ; Jean-Philippe MARTINETTI ; Céline GHILINI-SUSINI ; Gilbert LENZOTTI ; Dominique VILLARD-ANGELI ; Maguy ROCCHI.

Etaient représentés : Dominique VILLARD-ANGELI était représentée par André ROCCHI.
François SANTONI était représenté par Pierre SIMEON DE BUOCHBERG

Nombre de
conseillers

En exercice : 20
Présents : 13
Votants : 16
Absents : 06
M. le Maire se retire
dont représentés : 1

Vu l'article L2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales portant sur la nomination du secrétaire de séance,
Le Conseil Municipal désigne Madame Anne-Laure BELLICAM secrétaire de séance.

DEL090418-07

**ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 DU BUDGET ANNEXE M49
ASSAINISSEMENT.**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-31, L 2341-1, L2343-2, R 241-1 à R 241-33,

Vu la délibération du Conseil Municipal, en date du 14 avril 2017, approuvant le budget du service public d'assainissement 2017,

Le Maire quitte la séance et le conseil municipal siège sous la présidence du Premier Adjoint, conformément à l'article L2121-14 du Code des Collectivités Territoriales,

Le premier adjoint propose au conseil municipal d'adopter le compte administratif de l'exercice 2017 du service public d'assainissement, (CF. ANNEXE) comme suit :

	EXPLOITATION €	INVESTISSEMENT €
Dépenses	744 959.01 €	15 204.02 €
Recettes	473 934.33 €	69 080.88 €
Résultat de l'exercice		+ 53 876.86 €
Excédents		
Déficit	- 271 024.68 €	

Excédents antérieurs	326 244.81	
Déficits antérieurs		-114 388.54 €
Résultat cumulé	55 220.13 €	- 60 511.68 €
Restes à réaliser 2017 à reporter en 2018		
Dépenses		4 397 228.00 €
Recettes		4 397 228.00 €

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à 10 voix pour et 4 abstentions :

- D'adopter le compte administratif 2017 du budget annexe M49 Assainissement comme suit :

	EXPLOITATION €	INVESTISSEMENT €
Dépenses	744 959.01 €	15 204.02 €
Recettes	473 934.33 €	69 080.88 €
Résultat de l'exercice		+ 53 876.86 €
Excédents		
Déficit	- 271 024.68 €	
Excédents antérieurs	326 244.81	
Déficits antérieurs		-114 388.54 €
Résultat cumulé	55 220.13 €	- 60 511.68 €
Restes à réaliser 2017 à reporter en 2018		
Dépenses		4 397 228.00 €
Recettes		4 397 228.00 €

Ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an que ci-dessus.

Le Maire

